Entreprises

Déclaration de TVA : vérifier les informations pré-remplies (Service en ligne)

Accéder au Service en ligne

Lorsque vous réalisez des importations, vous remplissez une déclaration en douanes sur laquelle figure un certain nombre d'informations. Le service des douanes utilise ces informations pour pré-remplir votre déclaration mensuelle de TVA.

Le service en ligne Données ATVAI vous permet de vérifier ces informations pré-remplies.

Mairie de Saint Bonnet de Mure
34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure
04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure